

Extrait du El Correo

<http://www.elcorreo.eu.org/Situation-des-travailleurs-agricoles-au-Guatemala>

Situation des travailleurs agricoles au Guatemala

- Les Cousins - Amérique Centrale et Caraïbes -

Date de mise en ligne : jeudi 3 octobre 2013

Copyright © El Correo - Tous droits réservés

La propriété et la répartition de la terre a toujours été un point d'achoppement au Guatemala, ainsi que la source de nombreux conflits violents, des relations de pouvoir et de la stratification économique et de classes de ce pays. Par conséquent, la situation des travailleurs journaliers, oeuvrant sur des grandes fermes, reflète les inégalités socio-économiques et ethniques présentes dans le pays. 69% des travailleurs agricoles se considèrent autochtones, et parmi eux 74.8% vivent dans la pauvreté. Les conditions de travail des journaliers s'apparentent parfois à l'esclavage : les contrats de travail sont oraux, les journées durent 9 à 12 heures et souvent il n'y a peu ou pas de droit aux vacances ou aux congés hebdomadaires. Il n'existe pas de sécurité sociale et les travailleurs qui s'organisent dans des syndicats sont menacés de mort. L'Etat du Guatemala devrait prendre des mesures pour se conformer à ses obligations en vertu de nombreuses conventions internationales.

Le CODECA (Comité de Desarrollo Campesino) a récemment mené une enquête nationale de grande ampleur sur les conditions de travail et d'exploitation des ouvriers agricoles au Guatemala. Cette enquête est intéressante à plus d'un titre et permet de mieux appréhender la situation extrêmement précaire, proche de l'esclavage, que subissent les travailleurs agricoles au Guatemala [\[1\]](#).

La propriété et la répartition de la terre a toujours été un point d'achoppement au Guatemala, ainsi que la source de nombreux conflits violents, des relations de pouvoir et de la stratification économique et de classes de ce pays.

L'histoire de l'accumulation de la terre par un très petit nombre de propriétaires a non seulement engendré le latifundisme, les inégalités socio-économiques, l'insécurité alimentaire, etc., mais par-dessus tout elle a contribué et continue à contribuer à l'anéantissement psychologique, « existentiel » des majorités dépossédées de la terre, celles qui subsistent en quémandant dans les fincas (grandes exploitations agricoles) un travail de journaliers surexploités.

Le problème lié à la terre au Guatemala doit se penser en tant que problème anthropologique. Les paysans et les peuples autochtones dépossédés de leurs terres sont amenés à se considérer comme une « sous-humanité » alors que les patrons et entrepreneurs des fincas s'arrogent des qualités « d'hommes supérieurs ». Pour les patrons, les travailleurs journalier-e-s (anciennement propriétaires légitimes de ces mêmes terres) ne sont que des instruments de l'exploitation de la terre. Et lorsque ces derniers prennent conscience de leurs droits et s'organisent pour les défendre, les propriétaires les dénoncent comme des criminels, les persécutent, les emprisonnent. S'ils sont des dirigeants sociaux et syndicaux, ils vont jusqu'à les faire disparaître.

Pour prendre conscience de l'ampleur de ce phénomène d'exploitation, les principaux résultats de l'enquête sont présentés ci-dessous. Ils sont analysés à la lumière de la législation nationale et des conventions internationales, en particulier celles de l'OIT, ratifiées par le Guatemala.

Il convient de mentionner avant tout que durant l'enquête menée récemment par le CODECA sur les conditions de travail des travailleurs (hommes, femmes et enfants) dans le secteur agricole du Guatemala, des dirigeants sociaux et syndicaux ont été persécutés et emprisonnés. De plus, cinq d'entre eux ont été assassinés au cours de ces derniers mois (mars-juillet 2013) [\[2\]](#). Les défenseurs des droits humains qui ont recueilli les faits pour élucider ces assassinats ont été menacés et poursuivis par des personnes non identifiées.

Tout d'abord, 69% des travailleurs agricoles se définissent eux-mêmes comme des maya et seulement 6% comme

métis. 25% sont des femmes et 11% des enfants.

En ce qui concerne la sécurité de l'emploi et la syndicalisation, les contrats de travail dans les ncas sont oraux et seuls 4% des journalier-e-s indiquent qu'ils sont des travailleurs en contrat à durée indéterminée. Pour 1 % des travailleurs il existe une organisation syndicale dans les ncas et pour 84% quiconque tente de s'organiser en syndicat est immédiatement sanctionné par la perte de son travail.

Seulement 14% des travailleurs indiquent qu'ils travaillent 8h par jour. Mais 70 % travaillent entre 9h à 12h par jour dans les ncas sans se voir rémunérer leurs heures supplémentaires.

L'unité de mesure du travail est la quantité produite par jour et 57% des travailleurs journalier-e-s indiquent qu'ils ont besoin de l'aide de leur famille (femmes et enfants) pour terminer la tâche quotidienne imposée pour la production mais toujours pour le même salaire.

90% des travailleurs gagnent un salaire mensuel inférieur au salaire minimum. Pour les femmes travailleuses ce taux passe à 97 %.

S'agissant des vacances annuelles, seuls 3 % bénéficient de ce droit et 90% n'en ont pas du tout. 42% des travailleurs n'ont pas de congé hebdomadaire et 90% ne sont pas affiliés à la sécurité sociale.

En ce qui concerne la santé et la sécurité dans les ncas, 94 % des travailleurs signalent qu'ils travaillent en situation de danger latent et sans protection adéquate. 95 % indiquent qu'il n'y a pas de lieu aménagé et disposant d'hygiène pour manger durant leur journée de travail.

Le contrôle par l'Etat des conditions de travail dans les ncas est quasi nul. 1% des journaliers seulement répondent avoir eu connaissance de la visite des inspecteurs du travail dans les ncas et 82% des journaliers signalent que ces derniers sont corrompus par les patrons des ncas.

S'agissant de la situation des jeunes journalier-e-s, leur « espérance de vie » dans les exploitations agricoles « modernes » est environ de 40 ans. Les atteintes à leur santé les rendent « improductifs » selon les critères des ncas. Ils survivent alors sans l'aide de l'Etat et sans droit, malgré les lois nationales et conventions internationales en vigueur.

Ces quelques chiffres et données ne peuvent évidemment pas exprimer pleinement l'amplitude de la tragédie vécue au quotidien par les journalier-e-s, hanté-e-s par la peur d'être licencié-e-s, désespéré-e-s de subir ce travail qui s'apparente à de l'esclavage et pourtant leur unique possibilité de survie.

En résumé, l'enquête du CODECA nous indique :

- **1)** Les personnes qui travaillent dans les exploitations agricoles sont principalement des autochtones qui sont victimes de discrimination, d'exclusion sociale et de violations systématiques de leurs droits fondamentaux.
- **2)** Vu leur faible niveau de formation et d'éducation et le déficit organisationnel, les travailleurs agricoles du Guatemala méconnaissent leurs droits en tant que travailleurs, reconnus pourtant dans la législation nationale et les conventions internationales. Ce manque de connaissances les met dans une situation de vulnérabilité et de désavantage face à des intermédiaires et des employeurs sans scrupule lors de la conclusion de contrats de travail et même devant les tribunaux.

Situation des travailleurs agricoles au Guatemala

- **3)** Les conditions de travail dans les fincas ne sont pas favorables à l'éducation et à la formation des enfants des travailleurs. Les parents qui travaillent, écrasés par l'ampleur des tâches imposées, doivent emmener leurs enfants sur leur lieu de travail pour que ces derniers puissent les aider.
- **4)** Les dispositions de la législation nationale et du droit international, en particulier du travail, sont systématiquement violées dans les exploitations agricoles, bien souvent avec la complicité de l'État. En effet, les paiement du salaire minimum, la liberté syndicale, la sécurité du travail, les vacances, la sécurité sociale, les repos hebdomadaires, la santé et sécurité au travail, etc. ne sont pas respectés dans la plupart des fincas.
- **5)** Le marché du travail agricole au Guatemala est « racialisé » parce que les travaux pénibles sont effectués presque exclusivement par les autochtones à faible niveau de formation.

Cette analyse est corroborée par celle des organes onusiens des droits humains. En effet, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, le Haut-Commissariat aux droits de l'homme et le Comité des droits de l'homme constatent que 80% des terres arables sont détenues par 2% de la population alors que, bien que majoritaires, les peuples autochtones de ce pays n'ont accès qu'à 2,5% et sont victimes de discrimination et d'exclusion. Face à cette inégalité criante, il n'est pas étonnant de constater que 74,8% des autochtones vivent dans la pauvreté et 58,6% des enfants autochtones souffrent de malnutrition. Quant aux 475 600 travailleurs agricoles, l'écrasante majorité vit dans la pauvreté, sans accès à une nourriture suffisante, à l'eau et à un logement adéquat, avec une scolarisation en moyenne de 2,4 années [3].

Au vu de ce qui précède, nous appuyons les revendications du CODECA et les recommandations des organes onusiens des droits humains qui consistent, entre autres, à exiger du gouvernement guatémaltèque de procéder en urgence à une réforme agraire, à faire respecter les lois et règlements du travail et à instaurer un salaire minimum dans le secteur agricole.

Nous exhortons le gouvernement guatémaltèque à respecter ses engagements internationaux en matière de droits humains (civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) et de droit du travail, en particulier les deux Pactes internationaux en matière de droits humains, la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Déclaration sur les droits des peuples autochtones et les Conventions de l'OIT.

Nous appelons le Conseil des droits de l'homme à prêter attention aux violations généralisées et persistantes des droits humains dont sont victimes les peuples autochtones au Guatemala.

CETIM, 30 Août 2013

Post-scriptum :

Cette déclaration a été élaborée en collaboration avec le CODECA.

[1] Elle a été menée entre mai 2012 et avril 2013 auprès de 609 exploitations agricoles dans 14 des 22 départements du pays. L'intégralité de ce document (en espagnol) est disponible sur le site suivant : <http://www.cgas.ch/SPIP/spip.php?ar...>

[2] Il s'agit de MM Alfonso Morales Jacinto, Daniel Pedro Matias, Tomas Quiej, Carlos Hernández et Jerónimo Sol.

[3] Cf. A/HRC/13/Add.4, §§ 10 et 11, daté du 26 janvier 2010 ; A/HRC/19/21/Add.1, §§ 66 et 72, daté du 30 janvier 2012 ; CCPR/C/GTM/CO/3, §§ 9 et 10, daté du 19 avril 2012.